

A LIRE

dans ce numéro :

\$10.00 d'augmentation dans l'Industrie du journal P. 2

Un "lock-out" dans le Bois Ouvré P. 3

La lutte contre les taudis P. 4



VOL. XXX — No 15

Montréal, 16 avril 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

DANS LE QUEBEC

26,334 CHOMEURS SANS PRESTATIONS A PARTIR DU 24

Le cadeau de Pâques de M. Gregg aux chomeurs

Lettre de France

Un ardent désir de paix

Dans un précédent article, j'indiquais qu'il ne fallait pas voir dans l'hostilité française à la C.E.D., c'est-à-dire au réarmement allemand, la manifestation d'un nationalisme étroit et périmé. Si certains Français en sont à ce stade, d'autres l'ont dépassé. J'ai remarqué, en assistant à plusieurs meetings que les allusions d'un orateur à la lutte que certains Allemands de l'ouest mènent de leur côté contre le réarmement, remportent un très gros succès d'applaudissement. Il y a quelques mois, dans une des plus grandes salles de PARIS, l'annonce qu'il y avait des Allemands parmi les auditeurs, déclencha un enthousiasme de plusieurs minutes. Plus récemment, un ancien déporté racontait comment, alors que son groupe escorté de S.S. traversait une ville pour rentrer au camp, un enfant allemand lui avait jeté son goûter. "Cet enfant avait à peu près dix ans, concluait-il: il en a maintenant vingt et si je suis contre le réarmement allemand, c'est que je ne veux pas que cet enfant devienne un S.S.". Cette déclaration valut à son auteur, le succès le plus affirmé de tout le meeting.

De cet état d'esprit, il existe un exemple encore plus typique. Un groupe franco-allemand publie deux revues: "Document", revue française des questions allemandes, et "Dokumente", revue allemande des questions françaises. Depuis deux ans, ce groupe a pris l'initiative de faire inviter pour les vacances, des enfants allemands par des familles françaises. Les enfants sont choisis parmi les enfants de réfugiés, c'est-à-dire parmi les gosses les plus malheureux, nés ou grandis dans des camps, ayant dès l'enfance connu l'exil. Le premier été, neuf cents sont venus en France. Il y en a eu davantage l'année dernière, et cette année il y en aura sans doute davantage encore.

Les familles qui les accueillent sont généralement modestes, simples bien que suffisamment aisées pour accueillir un enfant dans de bonnes conditions matérielles. 73% d'entre elles ont deux enfants ou plus, au moins 25% sont des familles nombreuses. L'esprit et les résultats de ces contacts, il faut pour les connaître, lire la correspondance échangée avec le centre d'OFFENBOURG (où sont édités les deux revues) après le retour des enfants. En voici quelques extraits:

... "Ceux qui ont vraiment souffert des Allemands se sont montrés les plus tolérants pour ces enfants malheureux..."

... "La plus compréhensible a été une femme de déporté communiste mort à Mauthausen et un ancien PG socialiste: ils ont bien compris le geste en vue d'une paix future et d'une sympathie entre les deux peuples..."

... "Sa venue a étonné les autres gens du village et certaines réactions ont été: il ne manque pas d'enfants malheureux en France. Apitoiement, intérêt, stupéfaction à la lecture des feuilles insérées dans le dossier de Bernard et diffusées dans le village. Etonnement du pasteur qui n'était pas au courant et qui m'a affirmé que dans ce coin de France, "cela ne prendrait pas..."

... "Lorsque nous avons annoncé notre décision, ce fut un beau concert de lamentations et de reproches (surtout de la part des plus de 40 ans: ils vivent trop sur le passé et ils ne peuvent admettre que leur frontière ne soit plus le grand point névralgique) ou un mutisme glacial. Mais, là encore, cette enfant a opéré un miracle: sa gentillesse a fait fondre peu à peu cette glace et, lors des adieux, le signal des larmes fut donné par la personne qui s'était montrée, avant l'arrivée d'Ursula, la plus acharnée à son égard..."

... "Mon pays, ma famille, moi-même (mon mari fut cinq ans prisonnier) avons souffert par les Allemands; et si, en chrétiens, nous arrivions à ne pas les haïr, nous les ignorions... Par le passage de cet enfant chez nous, cela désormais ne nous sera plus possible... L'Allemagne est faite comme la France, de parents qui peinent pour élever leurs enfants, et qui pour eux, dans leur coeur, souhaitent la Paix..."

Jean-Jacques LAMONTAGNE

Faisant preuve d'autant d'optimisme que ses collègues du gouvernement fédéral, l'hon. M. Gregg, Ministre du Travail a annoncé la fin des prestations supplémentaires de chômage pour la semaine se terminant le 24 avril.

Parlant la semaine dernière à la Chambre des Communes, M. Gregg a précisé que "le gouvernement n'avait nullement l'intention de changer la date prévue, il y a deux ans par le Parlement, en ce qui concerne la durée du versement des prestations saisonnières."

On sait que d'après la Loi de l'assurance-chômage, toute personne ayant épuisé ses prestations normales, en date du premier avril 1953, était en mesure de retirer les versements supplémentaires entre le 1er janvier et le 1er avril de cette année, pour un nombre égal à celui prévu par ses cotisations d'assurance-chômage de 1953.

Le Ministre du Travail a annoncé que 74,994 personnes, dont 26,334 dans la province de Québec

et 6,186 dans la région de Montréal ont bénéficié de ces suppléments spéciaux durant la dernière semaine de mars. Mais ces personnes toucheront leur dernier versement dans la semaine du 24 avril.

M. Gregg a exprimé l'espoir que les bénéficiaires de la région de Montréal trouveront probablement du travail, soit en raison de la réouverture du port, soit à cause de la reprise de la construction.

Pas de travaux publics

D'autre part le gouvernement s'est refusé d'entreprendre un programme de travaux publics parce que cela serait de nature à nuire à la reprise de la construction comme si la construction à elle seule allait absorber tout le chômage actuel.

Or il est admis que le nombre de mises en chantier ne dépassera pas cette année celui de l'an dernier le Financial Post (voir dans une autre colonne) concède même qu'il sera inférieur.

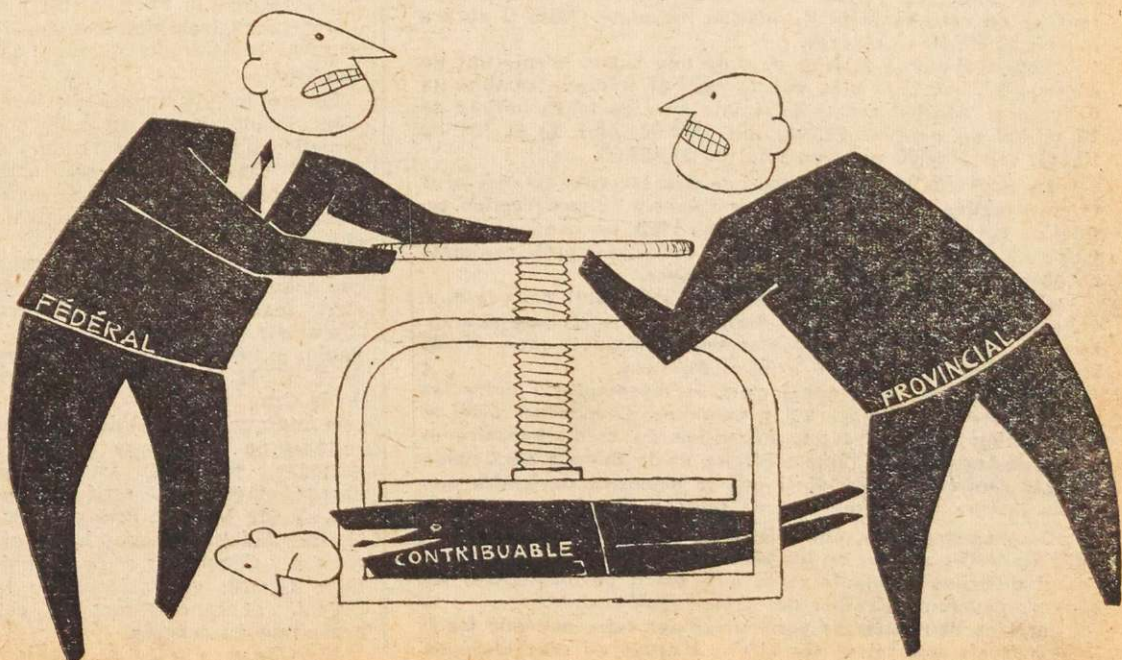
C'est donc dire que le gouvernement fédéral abandonne les chômeurs à leur sort et qu'il ne fera rien même s'ils sont privés de prestations d'assurance-chômage pendant des semaines.



L'hon. M. GREGG, ministre du Travail.

Comme nous l'avons dit, 26,334 chômeurs seront privés de tout revenu à partir du 24 avril dans la province de Québec, dont 6,186 à Montréal, de 900 à 1,000 aux Trois-Rivières et environ 6,000 dans la région de Québec.

C'EN EST TROP!



M. Abbott appauvrisait les contribuables; avec l'aide de M. Duplessis, il va les ruiner

Dans la Pulpe et le Papier

IL EST QUESTION DE PARTAGE DES BÉNÉFICES

Le président de la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, accompagné des représentants négociateurs des Syndicats de Riverbend et Kénogami, messieurs Gérard Gagné, Damase Maltais, P.-E. Dufour, René Dumond et Jules Lessard rencontraient dernièrement la Compagnie à Québec. La Compagnie était représentée par M. H. Cimon, le Dr Edwards, Geo. McNaughton et M. Després.

La demande de la FPP, au nom de ses syndicats, était à l'effet de négocier pour le syndicat de Jonquière également. La Compagnie refusa de discuter des demandes de ce syndicat et manifesta le désir de prendre connaissance des revendications des syndicats de Riverbend et Kénogami pour ensuite reprendre celles du moulin de Jonquière. On se souvient que l'année dernière, les travailleurs du moulin de Jonquière n'ont rien reçu à l'exception d'un cadeau de \$50 obtenu à l'occasion des fêtes. Ce syndicat est sans contrat de travail depuis 1951 et ce moulin produit au ralenti depuis près de deux ans. Résultat: les ouvriers voient leur paye diminuée entre \$10 et \$15 par semaine depuis cette date.

Demandes syndicales

Les demandes syndicales de cette année sont divisées en deux catégories et se résument comme suit:

CATEGORIE "A": La semaine de 40 heures avec pleine compensation telle que recommandée par le tribunal arbitral.

Une augmentation de salaire de 5% avec minimum de \$0.08.

Temps et demi à tous les travailleurs après la journée de 8

heures et après la semaine régulière de travail, les dimanches exceptés.

Quatre semaines de vacances payées à tous les ouvriers qui ont 20 années de service pour la compagnie.

Double paye pour le temps des vacances. Atelier syndical imparfait et partage des bénéfices.

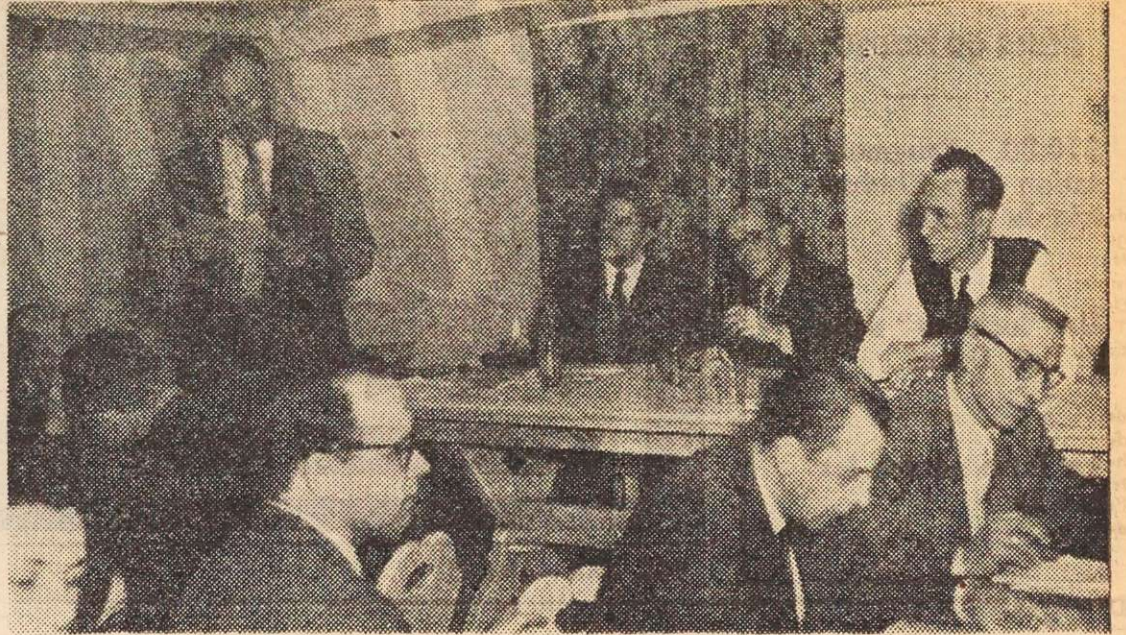
Dans sa réponse, la compagnie déclara ne pas être prête à accorder la semaine de travail réduite avec pleine compensation, c'est-à-dire, un minimum horaire de \$1.50 l'heure pour le journalier, mais elle offrit de demeurer à 44 heures avec une augmentation générale de 3% sur les salaires. Après discussion, les représentants négociateurs ont consenti, pour être francs, à soumettre cette suggestion à leurs membres.

La quatrième semaine de vacances après 20 ans fut refusée ainsi que la double paie pour les vacances. Quant à l'atelier syndical imparfait, les représentants de la compagnie, encore cette année, s'y opposent.

Il fut longuement question du partage des bénéfices et nous pouvons rapporter progrès quant à cette demande. La compagnie continue d'étudier le bien-fondé de cette demande qui est déjà appliquée dans certaines usines.

Pour ce qui est du temps et demi, la compagnie est disposée à son application intégrale aux hommes de jours et accepte le principe pour ceux des équipes. Il fut question d'un contrat de deux ans, mais les représentants syndicaux se montrèrent plutôt opposés à cette forme de contrat, à moins que des précautions soient prises pour faciliter la négociation au cours de son existence, surtout quant aux salaires.

LE RAPPORT D'UN COMITÉ AUX JOURNÉES D'ÉTUDES



M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations Municipales et scolaires donne lecture des conclusions d'un comité lors des journées d'études des permanents. On remarque M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. M. Gérard Picard, président et Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation, responsable de ces journées d'études.

SHAWINIGAN

M. Gérard Pelletier, directeur des Relations extérieures de la C.T.C.C., et son épouse, seront les conférenciers, le 29 avril prochain, à la soirée mixte du comité régional d'éducation. Ce souper mettra fin cette année à l'activité de l'École syndicale des Syndicats nationaux de Shawinigan. La soirée, qui se déroulera à l'hôtel de Shawinigan, aura pour thème: "Mêlons-nous de nos affaires, mais mêlons-nous en". Elle s'adresse plus particulièrement aux élèves de l'École syndicale et à leur épouse.

M. Raynald Drolet, secrétaire au Conseil central de Shawinigan, nous a déclaré qu'au delà de cent syndiqués ont assisté assidûment aux sessions de l'École syndicale; ils ont suivi, dit-il, avec grand intérêt les séries de cours organisés par le comité d'éducation. De plus, les cours de l'École syndicale donnés à La Tuque ont attiré à cet endroit une assistance nombreuse.

JOLIETTE

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette, auquel sont affiliés 22 syndicats, tenait il y a quelques jours, à Joliette, son 13e congrès régional annuel.

Aux élections qui ont été tenues à l'issue des séances d'étude, M. Fernand Lanctôt, vice-président du syndicat des employés d'hebdomadaires, a été porté à la présidence de l'organisme. Il remplace à ce poste M. Henri Savignac, organisateur ouvrier bien connu, qui avait été élu à ce poste au congrès de 1952.

Les autres membres de l'exécutif sont: MM. Paul Bréton, de Crabtree Mills, premier vice-président; Joseph Jobin, de l'Assomption, deuxième vice-président; Charles Henri, secrétaire archiviste; Jean-Paul Morin, secrétaire-trésorier; Marcellin Ferland, sergent d'armes; ces trois derniers appartiennent à différents syndicats de Joliette.

Le rapport du comité du logement, le plus important à l'heure actuelle, a laissé entendre que le Conseil Central patronerait sous peu une tentative sérieuse de construction en groupes de logements ouvriers.

Un banquet a terminé, dimanche soir, ces assises syndicales. Il était placé sous la présidence d'honneur de Son Exc. Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette, et de S. H. M. J.-A. Boisvert, maire de la Cité, qui ont adressé la parole aux quelques 200 délégués du congrès de même que M. Henri Savignac, président sortant de charge, et président actif du souper, de Me Maurice Bréton, député de Joliette-l'Assomption-Montcalm aux Communes et de M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C. et représentant de cet organisme au congrès.

M. Girard a été le principal orateur du banquet de clôture. Il a démontré que le syndicalisme catholique est aujourd'hui indispensable dans la province.

Montréal

\$10. à \$15. d'augmentation dans l'Industrie du journal

Le Syndicat de l'Industrie du Journal vient de signer une convention collective de travail en faveur des employés des départements des presses, de la clicherie et de la rotogravure du Journal La Presse qui accorde des augmentations de \$10.00 à \$15.00 par semaine à ces employés.

La convention signée pour une durée de deux années à partir du 2 janvier 1954 prévoit l'atelier syndical parfait ainsi que la retenue à la source en plus d'un plan de sécurité sociale contributive dont la moitié est défrayée par l'employeur.

Le Syndicat a aussi obtenu un congé payé de plus, soit le jour de la St-Jean-Baptiste, ce qui porte le nombre de ces congés payés à 9. Tout travail effectué ces jours-là sera rémunéré à temps double en plus de la fête payée, à l'exception du jour de la St-Jean-Baptiste où le travail sera rémunéré au taux régulier en plus de la fête payée. Dans tous les cas de promotion, rétrogradation, mise à pied, ou transfert dans un département, l'ancienneté absolue prévaut. Tout grief découlant de cette clause se règlera en vertu de la procédure régulière de règlement des griefs avec arbitrage et sentence majoritaire obligatoire.

SOREL

M. Emile Kane vient d'être réélu président du Syndicat des Chantiers Maritimes de Sorel pour un deuxième mandat consécutif. Les autres officiers élus sont: M. Denis Denis, vice-président; Roger Leduc, secrétaire-archiviste; Ernest Pronovost, assistant secrétaire-archiviste; Ludger Champagne, secrétaire-financier; Marcel Houde, secrétaire-trésorier; Antonio Savoie, sentinelle.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 3227, boul. St-Laurent,

Montréal - VE. 3701

Abonnement : Un an, \$1.50;

le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa

COMBIEN DE MAISONS CETTE ANNEE?

Le *Financial Post* du 27 mars dernier dans un éditorial intitulé: "Combien de maisons cette année", est bien d'avis, lui aussi que la nouvelle législation fédérale sur l'habitation ne donnera pas les résultats attendus malgré la permission accordée aux banques d'effectuer des prêts hypothécaires.

Voici comment le journal s'exprime à ce sujet :

"D'après la nouvelle législation fédérale, le futur propriétaire possédant une mise de fonds de \$1,400 peut s'acheter une maison de \$10,000.00.

Tout ce qui lui reste à faire, c'est de trouver une maison en vente pour \$10,000.00. Et dans plusieurs parties du Canada, c'est une tâche difficile.

L'an dernier, le coût moyen d'une maison d'un étage construite sous l'empire de la Loi nationale était de \$11,666.00; la valeur d'emprunt de cette maison s'élevait à \$10,895.00. D'une superficie de 1,000 pieds carrés, cette maison, en rognant ici et là pouvait fournir trois petites chambres à coucher.

Le futur propriétaire ne peut songer à recevoir l'assistance maximum même s'il peut financer cette petite maison. Il ne peut même pas trouver une maison de \$10,000.00 pour une mise de fonds de \$1,400. C'est ainsi qu'il sera amené à se tourner du côté de la petite maison moyenne. Mais il aura à fournir \$2,439.50 en espèces.

Tout d'abord la maison possède une valeur d'emprunt de quelque \$771.00 de moins que le coût et il devra combler la différence. Ainsi il aura à faire une mise de fonds initiale de 10 p. 100 du premier \$8,000, soit \$800.00, plus 30 p. 100 de \$2,895, soit \$868.50 pour un total de \$2,439.50.

La nouvelle législation peut ne pas favoriser grandement la construction cette année. Pour financer la construction du total de 104,000 maisons construites en 1953, les banques auront plus qu'à combler le vide laissé par le retrait des prêts conjoints du gouvernement et des sociétés prêteuses.

Il y a cependant deux points plus importants dans la nouvelle législation que celui des facilités qu'elle accorde pour la mise de fonds et les remboursements mensuels mois élevés répartis sur un plus grand nombre d'années.

Tout d'abord, plus que jamais, le logement est entre les mains gouvernementales. Un programme d'expansion dans la construction nécessitera une expansion du crédit bancaire et le gouvernement, par l'intermédiaire de la Banque du Canada peut le contrôler. C'est ainsi que le logement deviendra une partie intégrante des mesures de contrôle fiscal.

Deuxièmement, la nouvelle loi pourra aider particulièrement les petits centres où les prêts hypothécaires étaient auparavant difficiles à obtenir parce qu'à partir de maintenant les banques pourront effectuer des prêts hypothécaires.

Mais ne nous laissons pas leurrer par cette nouvelle législation. Quels que soient ses effets, à cause du coût élevé de la construction dans les centres métropolitains, ceux qui vivent dans les régions les plus désavantagées au point de vue logement recevront relativement le moins d'aide."



SOREL

LES DEBARDEURS OBTIENNENT 8 CENTS D'AUGMENTATION

Le Syndicat National des Débardeurs de Sorel vient de signer une nouvelle convention collective de travail avec les employeurs, arri-
meurs du port de Sorel, dont Sorel Dock Stevedoring Co. Ltd, J. C. A) Turcotte et Canada Steamships Lines Ltd.

La convention vaut aux débardeurs une augmentation générale de 5 cents l'heure pour toutes les heures régulières ainsi qu'un autre 3 cents l'heure que l'employeur remettra au débardeur, comme paie de vacances,

après la clôture de la saison de navigation.

La journée régulière de travail sera de 9 heures. Les débardeurs touchent temps et demi pour le travail entre 7 et 8 heures a.m. et temps double pour le travail effectué durant les heures de repas.

Les négociations ont été dirigées par Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la C.T.C.C., Marcel Gladu, agent d'affaires du syndicat des Débardeurs ainsi que les officiers du Syndicat, M. Arthur Simard et des représentants des arri-meurs en cause.

Drummondville

Le "Speed Up" sert à réduire les salaires

A la suite de la demande d'arbitrage fait par l'Union des Ouvriers du Textile Cotton de Drummondville sur des cas de griefs, l'hon. juge René Lippé, arbitre unique, a demandé aux parties de s'entendre sur une date afin de procéder le plus tôt possible.

Devant la détermination du Syndicat, les autorités de la Dominion Textile de Montréal faisaient parvenir au syndicat une lettre annonçant que les tâches avaient été réajustées et que désormais les ouvriers devaient travailler à la même vitesse et surveiller le même nombre de brins que précédemment, mais à un taux plus bas.

L'Union des Ouvriers du Textile a vite compris que la compagnie désirait tout simplement diminuer les salaires prévus par la conven-

tion et c'est pourquoi elle persiste dans sa demande d'arbitrage.

L'Union est bien décidée de lutter par tous les moyens contre le surcroît de travail occasionné par l'augmentation des tâches et aussi contre une baisse du salaire des travailleurs.

Quant à l'arbitrage sur la question des salaires qui avait débuté en novembre, les procédures sont suspendues jusqu'au retour prochain de M. René Gosselin, procureur syndical dans cet arbitrage.

Le correspondant du syndicat souligne, en outre, que plus de 550 cartes ont été signées par les syndiqués qui désirent recevoir le journal "Le Travail" et que les 150 cartes qui restent à signer le seront dans un avenir rapproché.

St-Tite

Elections chez les gantiers

Mercredi soir dernier, à la salle du couvent, avait lieu l'assemblée annuelle du syndicat des gantiers de Saint-Tite. Cette réunion groupait une bonne partie des 110 syndiqués de notre ville.

M. Raynald Drolet, agent d'affaires de Shawinigan, était l'invité des gantiers afin de venir s'entretenir avec eux de leurs problèmes et de leurs projets futurs.

Le syndicat local, désireux de renseigner et d'instruire tous ses membres, a formulé une demande invitant la Fédération à lui envoyer un conférencier une fois par mois aux fins de venir intéresser tous les ouvriers de Saint-Tite, syndiqués ou non, sur les avantages d'une connaissance plus profonde de la doctrine sociale de l'Eglise et des problèmes inhérents aux métiers des ouvriers.

A cette assemblée générale, on

a procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. M. Raynald Drolet fut invité à agir comme président d'élection.

Ont été élus: M. Jacques Hardy, président réélu; M. David Matton, 1er vice-président; M. Marcel L'Heureux, 2e vice-président; Mlle Isabelle Paquin, secrétaire-archiviste; M. Pierre Marchand, secrétaire-trésorier; MM. Robert Perron et Gérald Delisle, directeurs; M. Charles-Auguste Paquet, sentinelle.

Après les élections, M. Drolet félicita les nouveaux élus, et il demanda à l'assemblée de faire tout en son possible pour que, dans un avenir rapproché, tous les membres sans exception assistent à chaque assemblée. Il les invita à être actifs et toujours inquiets afin de voir s'il n'y aurait pas d'amélioration à apporter au sein du syndicat local. Il

LA SEMAINE

Saguenay-Lac-St-Jean

GREVE DE 5 EMPLOYEURS DANS LE BOIS OUVRE

Il n'arrive pas souvent que les employeurs se mettent en grève mais la situation vient de se produire dans la région du Lac St-Jean alors que cinq employeurs dans le Bois Ouvré ont fermé leurs portes dans le but de forcer leurs employés d'accepter une sentence arbitrale qui recommandait le statu quo, c'est-à-dire le maintien de la situation actuelle.

Nos lecteurs se souviennent que la semaine dernière le journal LE TRAVAIL faisait écho à une sentence arbitrale pourrie rendue par les arbitres Pettigrew et Matteau, ce dernier arbitre patronal et représentant de l'API.

Il appert que ces messieurs de l'API veulent faire la lutte ouverte aux syndicats catholiques en fermant les usines quand les employés ne veulent pas accepter les recommandations patronales.

C'est ce qui est arrivé dans la région du Lac St-Jean quand d'un commun accord, cinq entreprises ont posé le même geste, au même moment, en informant les employés qu'ils avaient deux heures pour signer la convention collective, sinon, ils devraient prendre la porte.

Pas de négociations

Comme procédé, il faut admettre que c'est assez rapide. Après la publication d'une sentence arbitrale, il est d'usage pour les parties de se rencontrer pour discuter d'un accord possible avant de passer à la grève ou au lock-out.

Cette fois, les patrons ont pris les devants et sans attendre les résultats d'une rencontre entre les parties, ils ont fermé les portes de l'usine.

Les employeurs ont peut-être pensé qu'en posant un tel geste, les employés s'agenouilleraient devant eux et signeraient en criant lapin.

Cette menace a échoué parce que les employés ont vu dans cette manoeuvre éclair du moyen de briser l'efficacité du syndicat et sans attendre de consultation avec leurs chefs, ils ont décidé de sortir au lieu d'accepter les mêmes conditions.

On sait que la convention précédente accordait un salaire de 75 cents l'heure aux journaliers dans

exhorta tous les membres à seconder l'exécutif, dans ses entreprises, à s'intéresser et à intéresser les autres au syndicalisme et les assura de la coopération du Conseil régional.

le Bois Ouvré alors que le salaire du journalier est de 71.15 dans l'industrie de la construction et de 01.42 à Arvida et de \$1.38 dans le papier.

D'autre part la sentence arbitrale recommandait aussi la semaine de 55 heures à Chicoutimi, onquières et Kénogami et 60 heu-

res à Bagotville.

La province de Québec a longtemps eu la réputation d'une province de "cheap labor"; de nos jours encore, certains patrons paient des salaires de famine et vont jusqu'à fermer leurs usines au lieu de payer à leurs employés un salaire convenable.

Monsieur Barrette a beau faire des discours et donner sa bénédiction au capitalisme, il sera impuissant à sauver le capitalisme tel qu'il se présente, par exemple, dans la région d'Arvida.

Ce capitalisme pourra manifester des sursauts d'énergie, faire des menaces, congédier des employés, les priver de gagner. Mais ses jours sont comptés.

Nouvelles de la C.I.S.C.

La productivité accrue doit bénéficier à tous

Le 18 février s'est réunie à Bruxelles la Commission de la Productivité de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, comprenant un certain nombre d'experts et de délégués des organisations affiliées à la C.I.S.C. Cette réunion eut lieu sous la présidence de M. Auguste Cool, président de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique et membre de la Commission Consultative de l'Agence Européenne de Productivité à Paris. La Commission a été convoquée pour discuter la politique et le programme de l'Agence Européenne de Productivité récemment créée dans le cadre de l'O.E.C. avec l'aide financière américaine. La Commission s'est déclarée d'accord en principe avec les projets de l'A.E.P. ayant pour but d'intéresser le mouvement syndical étroitement à l'effort pour l'exécution de la politique pour l'accroissement de la productivité.

L'effort continuellement accru pour l'augmentation de la productivité. La commission rappelle le fait que l'accroissement de la productivité ne peut jamais être un but final en elle-même, mais seulement un moyen pour arriver à une plus grande prospérité générale.

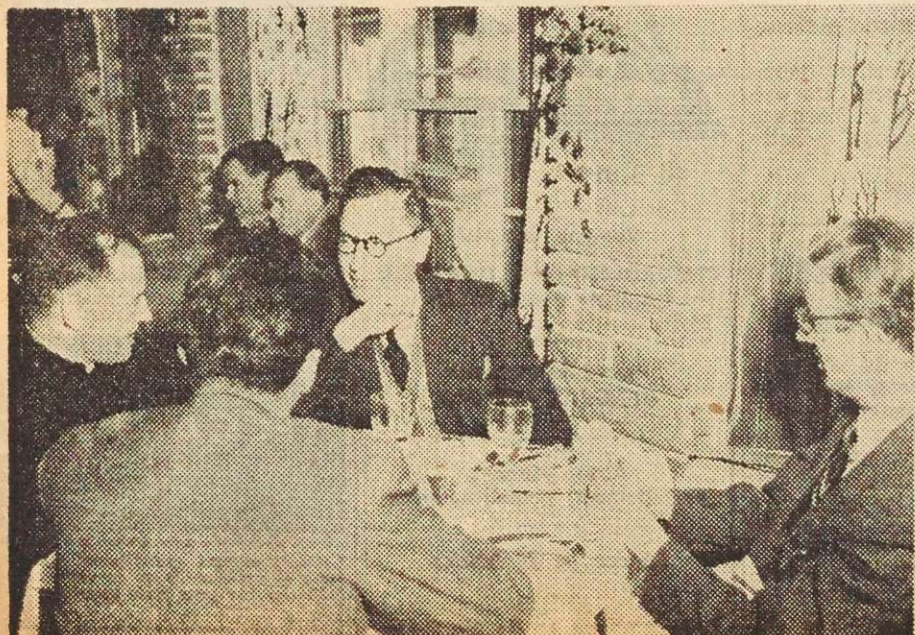
En vertu des rapports soumis par les membres au sujet des différents pays et industries, la commission exprima sa grande inquiétude concernant l'opinion d'un certain nombre d'employeurs qui sont toujours de l'avis que la question de l'augmentation de la productivité est un problème purement technique qui concerne uniquement les employeurs. Elle protesta contre cette attitude et met sérieusement en garde contre les suites qu'une telle opinion pourrait avoir pour les travailleurs.

La commission estime donc que les employeurs et les travailleurs doivent arriver sur le plan européen à une déclaration commune de principe au sujet de l'accroissement de la productivité.

Les membres de la commission témoignaient leur gratitude pour l'appui qui lui est accordé par les Américains et exprime le désir que le caractère européen du programme pour l'accroissement de la productivité soit sauvegardé aussi bien dans son élaboration que dans son exécution. La commission organisera une enquête dans le but de définir le point de vue spécifiquement chrétien en ce qui concerne la place du travailleur dans

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays
MARION & MARION
Raym. A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

LES PERMANENTS EN JOURNEES D'ETUDES AU LAC BEAUPORT



Sur la photo de gauche, on remarque M. l'abbé Paul-Emile Bolté, aumônier général adjoint de la C.T.C.C., M. Yves Urbain, professeur à l'Université de Louvain, Belgique et M. André Roy. La photo de droite nous fait voir l'un des exposés sur le problème un groupe de permanents durant de l'action politique.

Toronto remplace ses taudis par des logements salubres



La lutte contre les taudis

Le documentaire "Adieu, rue des Chênes" nous fait voir l'opération Regent Park de Toronto — A Montréal, la lutte se fait avec des discours

L'Office National du Film vient de mettre en distribution le documentaire "Adieu, rue des Chênes" nous faisant voir l'opération "Regent Park" de Toronto. Il s'agit comme on le sait de la transformation d'un quartier de taudis en un site résidentiel d'où le soleil, l'hygiène sous toutes ses formes et les droits de la dignité humaine ne sont plus exclus.

Actuellement plus de 650 logements salubres répondant aux données d'un confort 20e siècle et à l'état de fortune de chacun des locataires ont été construits à Toronto sur les lieux d'un quartier de taudis au coût d'environ \$15,000,000.

Le documentaire raconte l'histoire d'une famille aux prises avec toutes sortes de problèmes découlant de la situation inhumaine de vie dans les taudis avec toutes les conséquences sur la vie familiale et la vie morale. Le documentaire nous fait ensuite suivre la famille dans son déménagement de la rue des Chênes dans la maison de rapport très moderne qu'elle occupera maintenant en payant un loyer basé sur sa capacité de payer.

Montréal recule

Il est troublant de constater que cette réalisation sera présentée au grand public montréalais au moment même où les autorités municipales de Montréal nous apprennent que chez nous il est "absolument impossible" d'entreprendre de grands travaux de démolition de taudis, de construction de

métro, etc., sans obtenir des sources additionnelles de revenus.

On se souvient qu'en 1951, le président du Comité exécutif annonçait un projet de démolition de taudis et faisait voter par le Conseil municipal un crédit de \$1,500,000 à cette fin. C'était une promesse, un commencement qui laissait présager la lutte victorieuse contre les taudis, à brève échéance.

Mais le crédit fut-il dépensé? Nous n'en savons rien. Mais ce qui est sûr, c'est que les quartiers de taudis de Montréal n'ont pas été démolis et que la Cité de Montréal n'a fait aucune démarche pour entreprendre un projet de construction publique de logements à loyer modique pour les familles à faible revenu.

Le manque d'argent

M. Asselin place l'accent sur le manque de revenu et sur la nécessité de comprimer les dépenses municipales. C'est à se demander si les autorités municipales savent ce qui leur en coûte pour les services de bien-être, le service d'incendies, le service de la police, le service de la santé pour entretenir des milliers de familles dans nos quartiers de taudis.

A Toronto, une enquête faite sur ce sujet a révélé que le taux de mortalité infantile est de 52.2 par 1,000 naissances dans les quartiers de taudis tandis qu'il est de 37.4 dans les autres quartiers; quant au taux de décès par tuberculose, il est de 63.6 par 100,000 dans les quartiers de taudis tandis qu'il est de 31.5 dans les autres quartiers. On a aussi calculé 140 commencements d'incendies par 100 acres dans les quartiers de taudis tandis qu'on en a relevé seulement 23 dans les autres quartiers.

A Cleveland, aux Etats-Unis, l'enquête qui a donné suite à l'établissement d'une politique de démolition de taudis et de reconstruction de logements salubres avec l'aide de l'Etat, a démontré que "les quartiers de taudis qui sont habités par 10 p. 100 seulement de la population, coûtent 26 p. 100 du coût total du service de la police, des pompiers et des services de santé et 35 p. 100 des frais d'hôpitaux. Ces proportions, ajoute le Survey, se retrouvent dans toutes les grandes villes américaines.

La collaboration nécessaire

Le coût de construction de logements à loyer modique s'est élevé à une bagatelle pour la ville de Toronto car le gouvernement fédéral a payé la moitié du coût de démolition et d'expropriation des taudis tandis que le gouvernement provincial a versé une allocation de \$1,000 par logement construit.

La balance du financement provient d'un emprunt garanti par la Cité de Toronto, soit environ \$12,000,000. Mais en définitive, la Cité n'aura presque rien à payer parce que le revenu des nouveaux logements servent à solder les amortissements. Il est à noter que le loyer minimum est de \$29 par mois, chauffage et services fournis, tandis que le loyer maximum est de \$85 pour les familles de 10, dont le revenu dépasse \$350 par mois; une famille de 6, avec un revenu de \$200 par mois, paiera un loyer de \$53 par mois, le chauffage, le service de l'eau, le réfrigérateur et le poêle à gaz fournis.

La province de Québec est la seule à ne pas en bénéficier pour des raisons politiques et aussi parce que nos gouvernements municipaux n'exercent aucune pression auprès du gouvernement provincial pour obtenir son autorisation et son aide.

A la veille des élections municipales, il faudrait peut-être exiger des candidats à l'échevinage qu'ils prennent une position nette à ce sujet.

Nous y reviendrons.

3 nouveaux syndicates dans le Vêtement

L'Union nationale du vêtement (CTCC) vient d'obtenir trois certificats de reconnaissance syndicale. La Commission des relations ouvrières a reconnu qu'elle représentait légalement les employés des compagnies suivantes: Rossmore Ltd, Pacific Textile (Glennshirt), Manhattan Shirt.

De plus la Commission a ordonné un vote pour déterminer si les employés de la compagnie My Lord Shirt désirent eux aussi s'affilier à l'Union nationale du vêtement.

Saguenay-Lac-St-Jean

Les employés de la Compagnie Electrique veulent l'arbitrage

Arbitrage

Le Syndicat National des Employés de la Compagnie Electrique du Saguenay s'est réuni dernièrement pour étudier une proposition faite par le conciliateur, M. Léonce Cliche, dans le but d'en arriver à une entente sur les négociations en cours.

On se rappelle qu'en février 1953, la Compagnie et le Syndicat signèrent une convention collective pour deux ans. Toutefois, l'une ou l'autre des parties pouvait, cette année, ouvrir la discussion sur la question des salaires et de l'arbitrage des griefs.

Demandes syndicales

En novembre dernier, le Syndicat, en vertu de cette entente, demanda à la compagnie de négocier. Les demandes consistaient en une hausse générale de \$8.00 par semaine et des rajustements de salaires pour les hommes de service et les réparateurs de compteurs et, enfin, l'arbitrage des griefs suivant la loi.

Au cours des négociations directes entre les parties, la Compagnie rejeta en bloc les demandes du Syndicat et ne voulut même pas faire une contre-proposition. Le Syndicat eut donc recours à la conciliation. M. Gaston Cholette, conciliateur, fut chargé par le gouvernement provincial d'intervenir. M. Cholette fit une proposition sur tous les points en litige. Le comité de négociations du Syndicat se déclara prêt à recommander la proposition du conciliateur en autant que la Compagnie l'accepterait. La Compagnie refusa la proposition et n'en fit aucune autre.

Il n'y avait pas d'autre recours pour le Syndicat que celui de référer le tout à l'arbitrage. Pendant que le tribunal est en formation, le gouvernement décide de déléguer un autre conciliateur, et cette fois, ce fut M. Léonce Cliche. Celui-ci décida de faire une proposition nouvelle, soit une augmentation de 4% pour les hommes, de 2% pour les femmes sur les taux de la convention, un rajustement de \$1.00 par semaine aux hommes de service et de \$2.10 par semaine pour deux employés de l'atelier du compteur. En plus, il recommandait l'arbitrage privé.

Le conciliateur Cliche demanda aux représentants du Syndicat d'aller soumettre cette proposition à leurs membres. Dans l'hypothèse d'une acceptation, M. Cliche avisa le Syndicat qu'il s'engageait à la faire accepter par la Compagnie.

Il va sans dire que la proposition du deuxième conciliateur Cliche était inférieure à celle du premier conciliateur Cholette. De plus, cette deuxième proposition est de beaucoup inférieure aux demandes du Syndicat. Ce dernier croit que ses demandes sont justifiées et que, normalement, la Compagnie devrait les accepter.

L'assemblée générale des membres a décidé de continuer l'arbitrage pour faire étudier ses demandes à leur mérite. Le Syndicat regrette d'être obligé d'adopter cette attitude, mais il croit qu'il n'a pas d'autre alternative.

ETUDIEZ LA RADIO-TELEVISION
PAR CORRESPONDANCE
AU TECCART
VOUS RECEVEZ
GARDEZ
TOUT CE CI

LES PROCHAINS COURS DEBUTENT EN SEPTEMBRE

INSTITUT TECCART INC
3155, HOCHELAGA, Montréal
Tél. FA. 3095-96

S.V.P. envoyez gratuitement prospectus et première leçon de votre cours. J'inclus 25c pour frais postaux.

NOM _____
ADRESSE _____

Joyeux Pâques à tous!



A l'occasion de la grande fête de la Résurrection, le journal le "Travail" exprime ses meilleurs voeux de sainte joie dans la paix du Christ à tous les dirigeants et à tous les membres de la C.T.C.C., dans les fédérations et les syndicats, ainsi qu'à tous ses abonnés et lecteurs et leurs familles. "Le Christ est vraiment ressuscité,

ALLELUIA! ALLELUIA!
ALLELUIA!"